



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du jeudi 6 juillet 2017**  
**à 14 H 30 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan, donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental pairie de Loire Atlantique.
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 6 juillet 2017 à 14 H 30 à La Roche Bernard**

### **6 OUVRAGES**

#### **Délégation commission permanente : Marché de travaux de révision des vannes du barrage d'Arzal**

Les travaux de rénovation de la vanne n°5 sont terminés. Du fait des échéances très serrées et des difficultés rencontrées sur le marché initial, ce dernier a été résilié et une nouvelle consultation portant uniquement sur la vanne n°1 a été organisée début 2017. Le marché a été attribué à l'entreprise Baudin-Châteauneuf pour un montant de 1 069 044,00 euros HT. Les travaux sont en cours.

Par la suite les vannes n°2, 3 et 4 devront également être révisées. Afin de respecter le planning, il convient de démarrer la prochaine consultation dès octobre 2017 et donc de décider de son format, comme évoqué dans la délibération du Conseil d'Administration du 16 février 2017 : soit un marché global pour les trois vannes restantes (la réalisation étant étalée sur les années 2018, 2019 et 2020), soit un marché se limitant à une vanne unique à réaliser en 2018.

L'expérience acquise sur la vanne n°5 et les débuts prometteurs du chantier de la vanne n°1 laissent à penser que la méthodologie de réalisation des travaux est désormais consolidée, et qu'il serait pertinent de la reproduire pour les 3 vannes à venir dans un unique marché. Cependant, afin de ne pas préjuger du bon déroulement du chantier en cours, il semble préférable d'attendre le mois de septembre 2017 pour se prononcer définitivement. Les dates des Conseils d'Administration ne permettant pas de traiter ce sujet dans le bon calendrier, la Commission Permanente pourrait être réunie dans cet objectif.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

- **délègue la décision relative à la consultation pour les travaux sur les vannes n°2, 3 et 4 du barrage d'Arzal à la Commission Permanente qui se réunira en septembre 2017;**
- **autorise la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette nouvelle consultation.**

**Pour Extrait Conforme  
La Présidente**

**Solène MICHENOT**